



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 268 bis

Publié le 13 septembre 2018

# TABLE DES MATIÈRES

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE**

Décision d'affectation des responsables d'unité de contrôle à l'unité de département du Pas-de-Calais



## DECISION DIRECTE HAUTS DE FRANCE

---

### RESPONSABLES DES UNITES DE CONTROLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

---

#### LA DIRECTRICE REGIONALE

- Vu le code du travail, et notamment son article R. 8122-6 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail;
- Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,
- Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,
- Vu l'arrêté interministériel du 13 juillet 2017 portant nomination de Madame Michèle LAILLER-BEAULIEU sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France,

#### DECIDE :

**Article 1 :** Les agents du corps de l'inspection du travail dont les noms suivent sont chargés des fonctions de responsable d'unité de contrôle :

**Unité départementale du Pas-de-Calais :**

- Unité de Contrôle 02 «LENS-HENIN », localisée à LENS : Madame Catherine HERLEM.
- Unité de Contrôle 03 « BETHUNE SAINT-OMER », localisée à BÉTHUNE et à CALAIS : Monsieur Eric MANNER.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et sera applicable à compter de la date de sa publication.

Fait à Lille, le 11 septembre 2018

La Directrice Régionale

Michèle LAILLER-BEAULIEU